

ACADEMIE DE POITIERS

ETABLISSEMENT...COLLEGE
PIERRE MENDES France SOYAUX
0160894k

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Année scolaire : 2016-2017

Numéro de séance :1

Date de convocation : 2016

Présidence de :ANNE DAHLAB

Quorum :11

Nombre des présents : 14

Nombre d'absents excusés :5

SOMMAIRE

DES QUESTIONS TRAITÉES

Décision

Avis
Vote
Extrait
Motion

page

**Numéro
d'acte**

**Pièces
jointes**

désignation

N°

Signatures

Le Président

Anne DAHLAB

Le Secrétaire B. Baudouin

PRESENCE AU CONSEIL

Séance du : 12 septembre 2016

Qualité		Titulaires				Suppléants			
		Nom - Prénom	P[☐]	A[☐]]	E[☐]]	Nom - Prénom	P[☐]	A(*)	E[☐]
ADMINISTRATION	Chef d'établissement	DAHLAB Anne	X						
	Principal adjoint	BAUDOUIN Bruno	X						
	Gestionnaire	AHOUANTO Christine	x						
	C.P.E.	LAPEYRONNIE Carole	x						
ELUS LOCAUX	Collectivité de rattachement	M. NEBOUT			x				
	Collectivité de rattachement	Mme GARCIA			X				
	Commune siège	GRIMAL Jérôme	X						
PERSONNALITE QUALIFIEE		GUYONNET Elisabeth	x						
PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT	Personnel d'enseignement	CHARRUAULT-CLOCHARD Mélanie			x				
		SOUFFRON Eric		X					
	Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé	RATINEAU Géraldine	x			LAURIERE Adèle			
		SAUZET Corinne		X		BOULANGER Véronique	x		
PARENTS D'ELEVES et	Parents d'élèves	SOUBIE Sébastien			x	MARTIAL Patricia			
		DALLA VALLE Christine	x			CHAGNAUD Nadia			
		BEAUBOIS Martine	x			FAUCHER Isabelle	x		

		GENTY Isabelle	x			NEBOUT Pascal	x		
		GUIBERT Frédéric				BRUNET Nathalie	x		
		DAGNAS Sandra				LUCAS Isabelle			
	Elèves	BRETHONNET Florian		x		KRZCIUK Salomé			
	TRAMBOUZE Lola		x		SCAMPS Léna				
Invités									

Approbation du procès-verbal du dernier conseil d'administration du 22 juin 2016

Aucune remarque n'est formulée.

Vote : 12 pour / 2 abstentions / 0 contre.

Le procès-verbal est adopté à la majorité.

Approbation de l'ordre du jour

Vote : 14 pour / 0 contre.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

RUBRIQUE I. PEDAGOGIE

Modification du règlement intérieur

L'équipe de direction souhaite apporter une modification concernant l'organisation des retenues.

Madame Lapeyronnie, la nouvelle CPE explique qu'elle a fait un état des lieux avec l'équipe de vie scolaire, en s'attachant à relever les points positifs et négatifs des dispositifs retenus jusqu'à l'an dernier.

Les retenues avaient lieu les mercredis après-midi de 13h30 à 15h30. Certains parents ont manifesté leur embarras car ces horaires étaient parfois incompatibles avec la pratique d'activités culturelles ou sportives par leurs enfants.

Par ailleurs, il n'existe pas de ramassage scolaire le mercredi après-midi, ce qui a généré des problèmes d'organisation pour les familles.

Enfin, le constat a été établi que des élèves étaient très souvent mis en retenue. On peut donc s'interroger sur la pertinence du dispositif.

La CPE propose alors d'assurer elle-même tous les jeudis de 17h à 18h la surveillance des retenues pour à la fois être plus réactif, évitant ainsi les délais trop longs entre la pose de la punition et son application, et proposer une meilleure organisation des emplois du temps des assistants d'éducation.

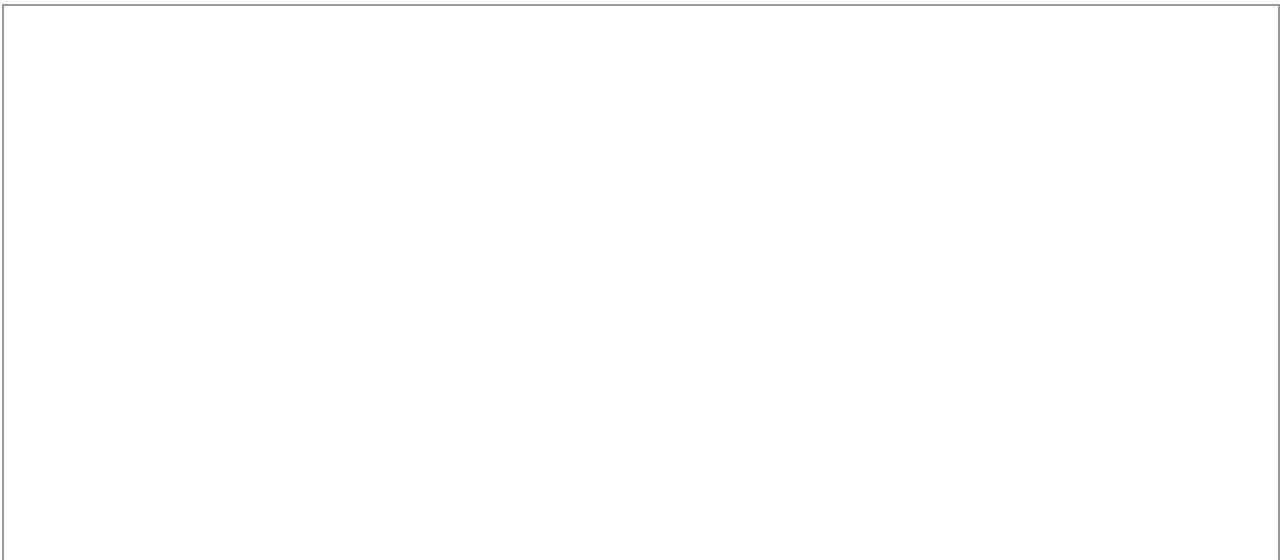
Le problème des transports scolaires, s'il n'est pas forcément résolu, n'en est pas non plus aggravé.

La CPE souhaite également mener un travail avec les professeurs afin de réduire le nombre de retenues.

La proposition est faite d'apporter un avenant au présent règlement intérieur. Cette modification sera collée dans le carnet de correspondance des élèves.

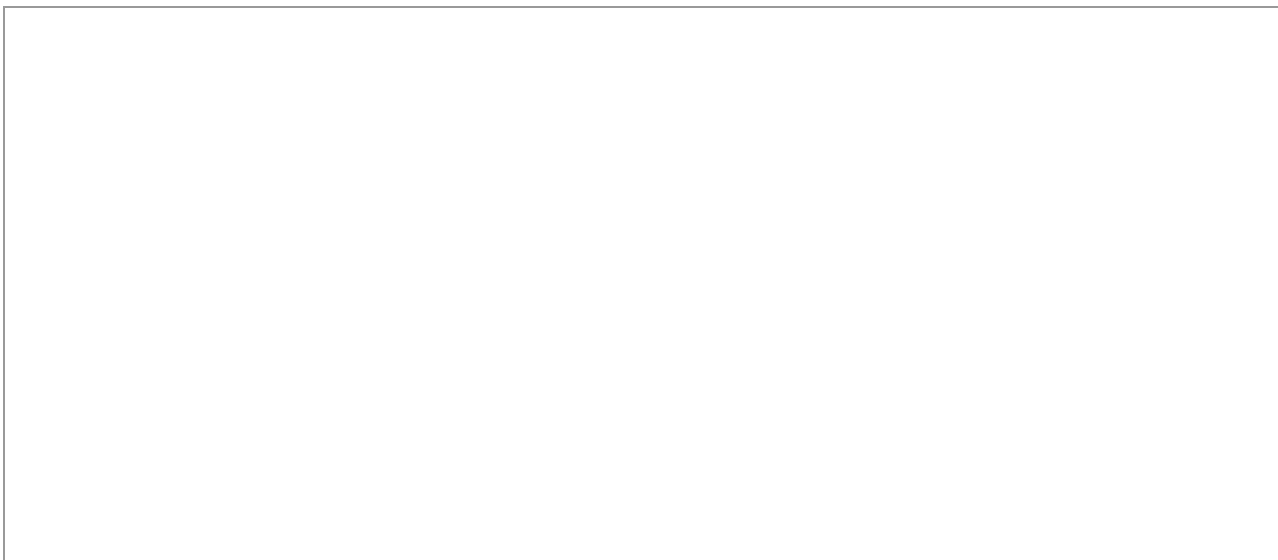
Vote : 12 pour / 1 contre / 1 abstention.

La proposition est adoptée à la majorité.



RUBRIQUE II VIE FINANCIERE





RUBRIQUE III. QUESTIONS DIVERSES

- **1. Rendez-vous avec les professeurs :** madame Dahlab rappelle qu'il est toujours possible de prendre rendez-vous avec les professeurs, au moyen du carnet de correspondance, comme cela a toujours été le cas.

Une représentante des parents d'élèves note que l'an dernier, elle a éprouvé des difficultés à rencontrer une enseignante. Néanmoins, il n'y a pas eu de rendez-vous demandé. Pronote peut être également utilisé pour contacter les professeurs, via les messageries électroniques.

- **2. Postes d'enseignants à la rentrée :** à ce jour, tous les postes sont pourvus. L'enseignante d'EPS dont le congé maternité a débuté cette rentrée est remplacée à partir du mercredi 14 septembre.

- **3. Bilan Vie scolaire :** La CPE nouvellement arrivée dans l'établissement n'est pas en mesure de fournir un bilan de la vie scolaire, non réalisé par son prédécesseur, ce que regrettent les parents d'élèves. La CPE rappelle que seul le chef de service peut établir ce type de document, fait d'analyse des données chiffrées. Il n'aurait donc pas été possible de le faire rédiger par un assistant d'éducation.

Les parents d'élèves souhaiteraient avoir une vision globale de la vie scolaire, notamment sur ce qui concerne le climat scolaire. Ils demandent qu'un bilan soit présenté à la fin du premier semestre. La CPE estime qu'il n'est pas possible d'établir un bilan sur une période si courte mais qu'elle répondra aux questions que lui soumettront les administrateurs lors des prochains conseils d'administration.

Madame Dahlab précise qu'un bilan nécessite une analyse des données pour établir constats et perspectives. De simples éléments chiffrés ne sauraient être un bilan. Elle propose également que les repas avec les parents d'élèves élus soient reconduits cette année, pour pouvoir à nouveau échanger sur les problématiques du collège lors de moments conviviaux.

- **4. Fournitures :** 2 enseignantes auraient fait des demandes de fournitures, en plus de la liste établie en juin et approuvée par le conseil d'administration. L'enseignante de français s'est expliquée la semaine dernière, lors de la rencontre des professeurs avec les classes de 6^{ème}. Quant à l'enseignante de sciences physiques, il semblerait qu'un classeur ait été demandé en lieu et place de deux porte-vues.
- **5. Stage des 3èmes :** Au dernier conseil d'administration, la semaine précédant les vacances de Noël avait été évoquée. Cependant, il a été arrêté par l'équipe de direction la semaine du 5 au 9 décembre.

Trois raisons principales ont motivé ce choix :

- Les élèves de 3^{ème} pourront ainsi participer au repas de Noël qui se tiendra la semaine précédant les congés de Noël.
- Après consultation des collèges environnants, il s'avère que la dernière semaine avant les vacances est souvent utilisée pour proposer des stages. Les lieux de stage sont donc plus difficiles à trouver.
- Le constat a été établi que la semaine juste avant les vacances ne présentait pas forcément un intérêt pédagogique dans les entreprises de vente et de commerce.

Les conventions de stage ainsi que les fascicules d'accompagnement ont été remis aux professeurs principaux le 12 septembre.

Comme les années précédentes, les élèves n'ayant pas 14 ans devront effectuer leur stage soit dans un organisme public ne relevant pas de l'Education nationale soit dans une entreprise appartenant au représentant légal de l'élève.

- **6. Effectifs :** les effectifs de l'établissement sont constants et une classe supplémentaire de sixième a été ouverte à la rentrée. Le rapport E/D a baissé mécaniquement.
- **7. Plan canicule :** la CPE confirme que les élèves peuvent apporter au collège de l'eau. Cependant, la vie scolaire veille à ce qu'il n'y ait pas de débordement, comme des batailles d'eau. Des rondes plus régulières sont effectuées dans les sanitaires lors des jours de forte chaleur.
- **8. Réforme du collège :** les enseignants bénéficieront le 18 octobre d'une journée banalisée pour travailler sur les modalités d'évaluation et sur le nouveau cycle 3 (CM1 / CM2 / 6^{ème}). Ils devront également s'inscrire à des formations sur l'usage du numérique, via le plan de formation académique. Il n'y aura pas comme l'an précédent des journées entières de formation pendant lesquelles les professeurs partiront en stage.
- **9. Utilisation des locaux :** les parents d'élèves tiendront leur assemblée générale le 22 septembre dans les locaux du collège. Madame Dahlab rappelle que l'article R-421-10 du Code de l'Education précise que *le chef d'établissement prend toutes dispositions, en liaison avec les autorités administratives compétentes, pour assurer la sécurité des personnes et des biens, l'hygiène et la salubrité de l'établissement*. Madame la gestionnaire restera au collège ce 22 septembre de 18h à 20h pour assurer la présence d'un membre de l'équipe de direction lors de l'assemblée générale. Madame Dahlab propose aux parents d'élèves de solliciter la mairie de Soyaux pour pouvoir bénéficier d'une salle de réunion pour les assemblées suivantes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h25.